

Les écoles du département tentent, à grand mal, de maintenir un niveau correct

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

« NOUS AVONS en Seine-Saint-Denis un tiers de besoins supplémentaires par rapport à la moyenne nationale. Et pourtant, nous recevons un tiers de ressources en moins ! Dire que l'on déverse l'argent dans les banlieues est un mensonge d'État ! » bouillonne Stéphane Troussel, président du conseil général de Seine-Saint-Denis. Comme la justice et la police, l'éducation dans le 93 manque de bras, au vu de l'ampleur des besoins. Pourtant le département détient le record de visites officielles, une vingtaine en moyenne par mois depuis 2007 ! Il est aussi un territoire privilégié pour les « expérimentations ». Un moyen pour l'État de montrer, à moindres frais, que la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités est « une priorité ». « J'en ai assez qu'on nous propose, comme à des souris de laboratoire, ces expérimentations dont l'impact est forcément réduit ! » poursuit Stéphane Troussel. Récemment, l'élu socialiste est monté au créneau sur le dossier Parcoursup, la nouvelle plateforme d'orientation vers les études supérieures. Il dénonce des critères de sélection obscurs et discriminants à l'égard des lycéens de Seine-Saint-Denis qui voudraient étudier à Paris. « Je demande qu'un 14 sur 20 obtenu dans le département soit considéré comme équivalent à la même note à Louis-Le-Grand ! » martèle l'élu.

Un département insuffisamment doté budgétairement. C'est la conclusion du rapport rendu fin mai par les députés Cornut-Gentille (LR) et Kokouendo (LAREM), que plusieurs élus ne veulent pas voir enterré. Que nous dit-il de l'école dans le 93 ? La Seine-Saint-Denis est le département de l'éducation prioritaire par excellence, avec 62 % d'établissements classés dans la catégorie, contre 20 % au niveau national. Mais le résultat, indubitablement, n'est pas là. Si les effectifs réduits de l'éducation prioritaire ont un effet positif à court terme, ils n'ont pas d'impact à long terme. En 2016, en fin de 3^e, 64 % des collégiens de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) maîtrisent le français, contre 78 % hors éducation prioritaire.

Dans leur rapport, les deux députés pointent le manque de données sur le niveau réel des élèves, en dehors des résultats au brevet et au bac (*), qui ne sont pas, selon eux, des indicateurs valables. « Comme dans toute la France, l'objectivité des notes doit céder devant l'impératif de résultats », écrivent-ils. « Mais personne n'est dupe », résume Iannis Roder, professeur d'histoire dans un collège REP+ de Saint-Denis, et coauteur en 2002 des *Territoires perdus de la République*. « Ici, on arrive à tenir les programmes en faisant des choix. Je passe rapidement sur la guerre froide et je m'attarde sur ce qui est formateur en tant que citoyen : la séquence 14-45, le monde aujourd'hui, la démocra-



Activités périscolaires à l'école élémentaire Robespierre d'Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis. NICOLAS KRIEF

tie... » Si dans son collège, certains ont décroché l'X ou Normale sup, la majorité des élèves passent un bac technologique ou professionnel. L'enseignant parle de « gamins en souffrance scolaire, qui ne savent pas aligner trois mots à l'écrit et organiser leur pensée ». « On leur vend de l'illusion, poursuit-il. Le redoublement, perçu dans l'imaginaire comme la sanction du non-travail, a disparu. Mais la sanction arrive plus tard, au moment de l'orientation. Et quand on leur explique qu'ils n'ont pas le niveau, ils tombent des nues. »

D'où viennent ces difficultés scolaires ? Outre le taux de pauvreté, le département est aussi, avec Paris, celui qui accueille le plus d'élèves allophones (dont la langue

« On considère que plonger les enfants dans le bain du français suffit. Mais, quand la moitié de la classe ne parle pas français, cela ne suffit pas ! »

DIDIER DELMOND, ENSEIGNANT

maternelle n'est pas le français), avec 1,5 % des effectifs scolarisés, pour une moyenne nationale de 0,52 %. « Bobigny compte une grosse communauté tamoule et chinoise, une population très éloignée de la culture européenne », rappelle Didier Delmond, représentant du SE-Unsa dans le 93. À l'école primaire, ces enfants sont à la fois mélangés aux autres, et regroupés entre eux, sur un temps dédié, pour apprendre le français avec des enseignants spécialisés. « Enfin, normalement... » soupire Didier Delmond. L'enseignant regrette qu'aucun dispositif ne soit prévu en maternelle : « On considère que plonger les enfants dans le bain du français suffit. Mais quand la moitié de la classe ne parle pas français, cela ne suffit pas... »

L'inégalité, la Seine-Saint-Denis la vit aussi au quotidien avec ses enseignants. Le département et l'académie de Créteil, réputés difficiles, sont peu attractifs. Le taux de jeunes professeurs, inexpérimentés, y explose, comme le recours aux contractuels. Le non-remplacement des absents est un sujet récurrent. Le rapport parlementaire parle à ce sujet d'une « exclusion scolaire subie ». « Les professeurs doivent être remplacés, c'est le principe général. Il existe des recours, explique Me Valérie Piau, spécialisée dans le droit des élèves. Mais l'Éducation nationale alloue des moyens là où les parents sont les plus exigeants et les plus avertis », ajoute l'avocate, qui, sur ce sujet comme sur celui de l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans, dénonce des « abus de l'institution sur des parents précaires qui ne connaissent pas leurs droits ».

Quels sont les élèves qui échappent aux radars de l'institution ? Les enfants instruits à domicile (117) et dans les établissements hors contrat (1 900), parmi lesquels des écoles coraniques qui proposent un enseignement « faisant contrepoint à celle dispensée par le service public », relève le rapport parlementaire. Quid des enfants dont les parents sont sans-papiers ?

L'instruction est obligatoire en France pour tous, de 6 à 16 ans, sans qu'il soit nécessaire de fournir des papiers. « L'Éducation nationale scolarise. Il n'y a pas de problème là-dessus, explique Rodrigo Arenas, président de la FCPE 93. Dans les copropriétés dégradées où sévissent les marchands de sommeil, nous accompagnons les familles. » Passé 16 ans, ces élèves peuvent poursuivre, au nom du droit à préparer un diplôme. Au-delà de 18 ans, ils doivent obtenir un titre de séjour. « Beaucoup basculent alors dans la clandestinité », affirme Rodrigo Arenas. ■

(*) 84 % de réussite au brevet contre 89 % au niveau national ; 58 % de réussite au bac général contre 66 % au niveau national.